

"Un nouveau quartier destiné à créer un îlot de vie"

La 2^e réunion de concertation sur le projet d'aménagement de l'îlot du stade a eu lieu le 15 mars. Des panneaux présentant les intentions urbaines de ce futur éco-quartier sont toujours exposés dans le hall de la mairie

Devant une quarantaine de personnes, la 2^e réunion de concertation a permis de mettre en lumière les intentions urbaines de la création du futur éco-quartier. Pour ce projet, qui se doit de réussir une greffe urbaine cohérente, le bilan de la concertation sera établi par la Métropole Aix-Marseille Provence en coordination avec la commune, à l'automne prochain. Une procédure de concertation, inhérente à une Zone d'aménagement concerté (ZAC) qui, certes, prend davantage de temps que de passer par un permis d'aménager, mais "c'est un choix de la municipalité qui permet d'impliquer les Meyrarguais dans ce projet résolument paysager", précise Sandra Thomann, adjointe à l'Urbanisme. Cette réunion a permis au public de prendre connaissance des



remarques qui ont été écrites dans le registre (8 contributions) et des premières réponses apportées au stade des principes d'aménagement. Certaines observations étaient davantage liées au projet architectural et seront prises en considération dans la phase ultérieure de réalisation (elle sera à concevoir après les élections de mars 2020). La démarche d'un tel aménagement urbain nécessite des études d'impacts environnementales que l'équipe municipale poursuivra en 2019 pour faire avancer le projet, sans aller jusqu'à sa conception. Ainsi, l'équipe municipale en place, après les élections de 2020, sera à même d'en penser la réalisation.

LES INTENTIONS URBAINES SOUMISES À LA CONCERTATION

Avant d'arriver à un projet architectural, il faut d'abord imaginer comment va fonctionner le quartier (accès, cheminements, stationnements, espaces à valoriser et/ou à protéger, sens d'implantation des futures constructions...). Il est ainsi proposé de préserver et valoriser le Grand Vallat et de créer une nouvelle place pour le village à proximité du théâtre de verdure qui verra ainsi son attractivité renforcée. "La place laissée aux espaces publics partagés est primordiale. Ces lieux de rencontre ouverts constituent la vie dans un village et facilitent les échanges".

« La procédure de concertation prend davantage de temps qu'un permis d'aménager. C'est un choix de la municipalité qui permet d'impliquer les Meyrarguais dans ce projet résolument paysager. »

SANDRA THOMANN
ADJOINTE À L'URBANISME

UNE NOUVELLE PLACE ET UNE DIVERSITÉ DE LOGEMENTS

Des locaux commerciaux, une maison de santé... sont prévus sur la nouvelle place de village imaginée pour cette opération. Ce sont des éléments qui contribuent à l'animation, tout en répondant aux besoins des Meyrarguais. En matière de logements, il s'agit également de répondre aux attentes, en proposant une offre diversifiée avec 60% en secteur privé et le reste en logements conventionnés.

Il existe de nouvelles formes d'habitat intergénérationnel qui répondent aux besoins des jeunes et des aînés en proposant des espaces mutualisés et des logements adaptés aux besoins de chacun. Les réflexions s'inscriront en ce sens.

DES REMARQUES EXPOSÉES ET PRISES EN COMPTE

Des remarques, notamment du CIQ du cours des Alpes, ont été prises en compte :

- L'éloignement entre les pignons du futur ensemble d'habitats et l'arrière des bâtiments du cours des Alpes est passé de 9 à 12 mètres. Ils seront séparés par un espace vert ou de circulation douce (sans véhicule).
- Le nombre de stationnements de véhicule par logement est passé à deux.
- La création d'une rue de village pour rendre le quartier accessible par un nouvel accès, à partir de la RD96, a été précisée.
- La commune et la Métropole engagées dans une démarche d'éco-quartier ont notifié toutes les considérations techniques liées à la construction des bâtiments, à leur aspect, à la maîtrise des dépenses énergétiques... Elles seront définies dans le cadre du dossier de réalisation de ZAC.

